

L'égale dignité de tous les humains

LUCIEN DUQUESNE est volontaire du Mouvement ATD Quart Monde depuis 1967. Il a animé l'Université populaire Quart Monde de Paris à la suite de Joseph Wrésinski et a initié la formation des militants Quart Monde. Responsable des Éditions puis de la Communication du Mouvement en France, il en est devenu le vice-président et l'a représenté au Conseil économique et social à Paris de 2004 à 2008.

Présenter le mouvement ATD Quart Monde comme une association de lutte contre la pauvreté, c'est prendre le risque de le réduire à une association d'entraide, alors que son combat vise essentiellement à transformer la société pour permettre l'accès de tous aux droits de tous.

38

Celui qui savait le mieux parler de l'« égale dignité » s'appelait Paul Bouchet (1924-2019). Avocat, bâtonnier du Barreau de Lyon en 1979, il va exercer de nombreuses responsabilités jusqu'au Conseil d'État. Devenu président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (1989-1996), il y rencontre Claude Ferrand qui représente ATD Quart Monde. Celui-ci l'invite à se rendre en Alsace pour rencontrer trois familles vivant dans les bois, complètement rejetées par le village où elles habitent. Cette visite va être déterminante pour l'engagement de Paul Bouchet *au côté des plus pauvres*¹.

Il se rapproche de plus en plus d'ATD Quart Monde jusqu'à en devenir d'abord le vice-président en 1996, comme adjoint de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, puis le président (1998-2004) au lendemain du vote de la loi d'orientation contre les exclusions (29 juillet 1998). Il sera à l'origine des lois sur la CMU (couverture maladie universelle), le SRU (solidarité et renouvellement urbain) et le DALO (droit au logement opposable). Grâce à lui, les familles menacées du placement de leurs enfants pourront enfin, à partir de 2002, avoir accès à leur dossier judiciaire.

D'où vient l'expression « égale dignité » ?

Paul Bouchet expliquait que c'est au nom de leur fondement éthique – et non sur leur principe juridique – que les droits de l'homme peuvent mettre en échec la misère. Avant qu'on parle des droits, avant qu'on ait des lois écrites, les hommes avaient conscience et la plupart des philosophes reconnaissaient qu'au cœur de chaque être humain se trouve « quelque chose » de spécial

1. *Mes sept utopies*, Éd. de l'Atelier, avril 2012..

qui ne peut être ni attaqué, ni détruit et qui doit être respecté à tout prix. En Italie, vers l'année 1500 (La Renaissance), Jean Pic de la Mirandole, humaniste et érudit exceptionnel, a recherché tout ce qu'on savait à l'époque sur ce quelque chose de spécial. Il l'a rassemblé dans un petit livre qu'il a intitulé : *De la dignité de l'homme*.

Plusieurs siècles plus tard, en 1945, c'est la fin de la guerre entre l'Allemagne, la France et ses alliés. Cette guerre a été tellement terrible avec des millions de morts et des ruines épouvantables que les grands pays du monde se sont mis d'accord sur un texte, sur des recommandations à respecter pour que les pays ne se fassent plus la guerre. Ce sera la « Déclaration universelle des droits de l'homme » adoptée le 10 décembre 1948 par l'ONU. Quatre nations ont contribué à écrire cette Déclaration : les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et la Chine. Ces quatre pays ont écrit chacun une contribution. À partir de ces apports, le Français, René Cassin, a rédigé un préambule.

Au départ, il a voulu mettre en avant l'idée de l'égalité des droits de l'homme en reprenant la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen qui datait de la Révolution française de 1789 et qui commençait par ces mots : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit* ». Mais les autres n'ont pas été d'accord, arguant que, dans la réalité, les hommes n'étaient ni libres ni égaux en droit.

Le représentant chinois et René Cassin ont alors proposé d'introduire la « dignité » comme fondement éthique des droits. Tout le monde s'est montré d'accord, mais on s'est rendu compte que la dignité toute seule ne suffisait pas. En effet, les Nazis n'affirmaient-ils pas que les Juifs, les Tsiganes, les malades mentaux, les individus très pauvres considérés comme asociaux... n'étaient que des sous-hommes et qu' « au nom de la dignité humaine », il fallait les supprimer ?

La dignité toute seule ne convenait pas, René Cassin a avancé l'idée d' « égale dignité » : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en dignité et en droit ». Cette proposition fit l'unanimité.

Mais tout n'était pas gagné pour autant. En effet, la Déclaration universelle des droits de l'homme a mis en avant deux types de droits : les « droits civils et politiques » et les droits « économiques, sociaux et culturels ». Dans les faits, quand on parlait des droits de l'homme, on évoquait surtout les « droits civils et politiques » : droit à la vie, à la liberté, à la liberté d'opinion et de croyance, droit de s'exprimer, de circuler... On ne parlait pas vraiment des « droits économiques, sociaux et culturels » : droit au travail, à pouvoir se nourrir, droit à l'éducation, à la santé, à un logement, à la culture, à la sécurité sociale, à l'eau... Or, ces droits-là concernent directement les populations les plus pauvres et conditionnent, pour elles, l'accès aux droits civils et politiques. À quoi peut bien servir le droit à la liberté ou le droit de circuler pour qui n'a pas de logement ou pas de quoi se nourrir ?

Amnesty International ne s'intéressait au départ qu'aux droits

civils et politiques. C'est la raison pour laquelle, le 17 octobre 1987, Amnesty a été la seule association absente parmi toutes celles invitées à participer à la première Journée mondiale du refus de la misère. C'est grâce à des rencontres entre membres d'Amnesty France et des membres d'ATD Quart Monde (auxquelles j'ai participé) que les membres d'Amnesty France ont compris qu'ils devaient s'engager pour que les droits économiques, sociaux et culturels deviennent effectifs pour les populations les plus pauvres. C'est eux qui réussiront à en persuader par la suite les responsables d'Amnesty international.

Sur la même question, je me souviendrai toujours de cette soirée à l'Université populaire Quart Monde de Paris où Boualem, un jeune habitant de la cité d'urgence des Grands Chênes à Versailles, s'est énervé et a élevé la voix : « *Tout le monde, en France et ailleurs, se mobilise pour un mec qui écrit des livres là-bas en Russie et qui s'appelle Soljenitsyne, soi-disant parce qu'on respecte pas ses droits de l'homme... Et ici, en France, personne se mobilise pour cette femme de Versailles qui vit dans une grotte, sans aucune ressource et qu'on laisse crever toute seule...* » Il ne pouvait pas mieux expliquer la nécessité de se battre non seulement pour les droits civils et politiques, ceux du Russe Soljenitsyne, mais aussi pour les droits économiques, sociaux et culturels, ceux de cette femme seule dans sa grotte.

On peut dire que Boualem a été entendu puisque, aujourd'hui, les Nations unies considèrent que les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels sont interdépendants et indivisibles. Joseph Wrésinski a été le premier à mettre en évidence cette interdépendance et cette indivisibilité dans son rapport au Conseil économique et social en 1987 : *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*. Cela n'a pas été accepté d'emblée, surtout lorsque, dans les années 80, il a lancé cette bombe : « La misère est une violation des droits de l'homme ». À l'époque, je représentais ATD Quart Monde dans la commission « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion » de l'Uniopss² où j'ai été vivement interpellé : « *Il est complètement barjot, ton patron, de dire une c... pareille !* »

Quelques réflexions concernant l'« égale dignité »

Évidemment, ATD Quart Monde n'a pas attendu Paul Bouchet pour parler de la dignité. La première phrase des options de base du Mouvement, en 1966, est la suivante : « Tout homme porte en lui une valeur fondamentale inaliénable qui fait sa dignité d'homme ». ATD Quart Monde a toujours affirmé que c'est au nom de la dignité de toute personne qu'on ne peut pas accepter qu'un enfant, une femme, un homme, un groupe soient considérés et « traités » comme des moins que rien, des incapables, comme responsables de leur situation, comme des citoyens de seconde zone.

Avec l'égale dignité, on va plus loin. Impossible d'entendre désormais que certains hommes sont « plus dignes » ou, au contraire, « moins dignes » que d'autres. L'égale dignité casse

2. Uniopss : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux.

toutes les distinctions entre les êtres humains, elle les met au même niveau. Tout être humain, quel qu'il soit, est égal en dignité à tout autre être humain. Que l'on soit pauvre ou riche, homme ou femme, homosexuel ou hétérosexuel, natif ou immigré, Blanc, Noir, Jaune, etc., on est tous égaux en dignité.

Cela mène très loin : par exemple, c'est au nom de l'égale dignité qu'un criminel doit continuer à être considéré comme un être humain (et être défendu en justice), tout comme la personne la plus atteinte par la misère reste un être humain à part entière. Car l'égale dignité ne peut pas se perdre : elle est intrinsèque à la nature humaine. C'est donc une erreur complète de croire et de dire qu'on peut « redonner » sa dignité à quelqu'un. Je me suis opposé à un membre d'ATD Quart Monde qui écrivait, à l'intention du grand public, que, grâce au Mouvement, les plus pauvres pouvaient retrouver leur dignité. Non ! Le Mouvement ne se bat pas pour redonner leur dignité aux personnes les plus pauvres, il se bat pour que soit reconnue et respectée leur dignité comme égale à celle de tous les autres, ce qui n'est pas pareil du tout !

En conséquence, on va contre le respect de l'égale dignité lorsque l'on réserve pour les populations les plus pauvres des mesures particulières ou des « droits spécifiques ». Paul Bouchet disait : « *Droits des pauvres, pauvres droits !* ». Les péripéties qui ont entaché la loi contre les exclusions de 1998, particulièrement son article premier, sont emblématiques de cette incapacité de certains à accepter que tous les citoyens puissent bénéficier des mêmes droits.

41

Quelques jours avant l'examen de la loi par les députés, ATD Quart Monde découvre avec stupeur que la référence à « *l'égale dignité de tous les êtres humains* » a disparu de l'article 1er et demande l'arbitrage du président de la République, Jacques Chirac. Geneviève de Gaulle-Anthonioz, présidente, Paul Bouchet, vice-président, et Didier Robert, délégué général, sont reçus à l'Élysée. Ils expliquent au Président l'importance que l'article premier fonde la loi sur l'égale dignité et énumère clairement les droits fondamentaux dont tout citoyen doit pouvoir bénéficier. Jacques Chirac, convaincu, demande aux représentants d'ATD Quart Monde s'ils ont rédigé un projet d'article. Paul Bouchet sort alors de sa poche un petit papier froissé sur lequel il a griffonné quelques lignes et les lit à haute voix :

« La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. »

La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. »

Le secrétaire général-adjoint de l'Élysée réagit aussitôt, faisant remarquer qu'il n'est pas nécessaire de nommer les droits. Jacques Chirac lui rétorque : « *Je sais que vous représentez la technos-structure, mais c'est mieux de nommer les droits. On prendra*

intégralement la version Paul Bouchet ! »

La « technostucture » se méfiait de cette rédaction de l'article premier parce qu'elle allait obliger les services de l'État à créer des politiques publiques qui permettraient réellement l'accès des plus démunis aux mêmes droits fondamentaux que tous les autres citoyens : au logement, à l'emploi, à l'éducation, etc. Une véritable révolution ! La « technostucture » préférait en rester aux mesures sociales, aux politiques sociales beaucoup moins contraignantes. Elle a malheureusement fini par gagner !

En effet, deux ans après la promulgation de la loi, en décembre 2000, sans qu'ATD Quart Monde en entende parler, l'article 1er de la loi a été abrogé par ordonnance et transféré dans le Code de l'action sociale et des familles. Ainsi se trouva ré-enfermé dans le social ce qui pouvait introduire les citoyens les plus pauvres dans les droits de tous. Dans le Code de l'action sociale et des familles, une concession est faite à l'égale dignité : « *L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire.* »

Pour ATD Quart Monde, la reconnaissance de l'égale dignité de toute personne devait aboutir à ce que les politiques publiques prennent en compte tous les citoyens sans exception, les pauvres comme les riches. Et voilà que, deux ans après la promulgation de la loi, on remet les plus pauvres dans le social et le médico-social ! On va, soit-disant, respecter leur égale dignité en répondant de façon adaptée à leurs besoins. On les réduit à leurs problèmes, à leurs difficultés, sans même envisager de prendre en compte leur réflexion, leurs propositions !

C'est une des raisons pour lesquelles je m'efforce aujourd'hui de ne plus parler de « lutte contre la pauvreté ». Celle-ci conduit quasi automatiquement à des politiques spécifiques, à des mesures sociales qui vont encore plus séparer les personnes et familles très pauvres de leurs concitoyens mieux lotis. À trop parler de « lutte contre la pauvreté », on prend le risque d'enfermer ceux qui subissent cette pauvreté dans un statut, une entité de « pauvres », ce qui est une atteinte directe à leur égale dignité. On peut subir la pauvreté sans pour autant être « un pauvre ». Avant d'être pauvre, on est d'abord un être humain, un citoyen comme tous les autres. C'est exactement ce qu'ont réussi à gagner les personnes en situation de handicap. Elles ont refusé qu'on les enferme dans leur handicap en les appelant « les handicapés », ce qu'elles considéraient comme une étiquette dévalorisante. Mal nommer, c'est discriminer. Geneviève de Gaulle-Anthonioz avait bien compris ce danger, elle qui voulait appeler loi de « cohésion sociale » la loi contre les exclusions.

Depuis longtemps, des militants Quart Monde s'expriment sans ambiguïté sur cette question :

– À l'occasion du séminaire organisé par ATD Quart Monde à New York, le 27 juin 2013, pour évaluer les « Objectifs du millénaire pour le développement », un militant déclare : « *Membres*

des Nations unies, je ne veux plus être pauvre. Je ne veux plus être appelé pauvre, j'ai besoin d'une chance ! »

– Le 7 février 2017, à l'Université populaire Quart Monde de Rhônes-Alpes à Lyon, Doris interpelle un intervenant : « *Qui vous donne le droit de nous appeler 'pauvres' ? Moi, je ne suis pas 'une pauvre' ! Pourquoi vous nous enfermez dans la pauvreté ? On est comme tout le monde !* »

– Gérard Lecointe, militant du Val d'Oise, évoque Geneviève de Gaulle-Anthonioz dans le journal du Quart Monde, n°508, de novembre 2020 : « *Elle ne regardait pas 'le pauvre', mais l'être humain qui était en face d'elle.* »

Présenter ATD Quart Monde comme une association de lutte contre la pauvreté, c'est réduire ATD Quart Monde. C'est prendre le risque que le Mouvement soit assimilé à « pauvreté » et « misère », ce qui contribue à le maintenir dans le caritatif, au même titre que les associations d'entraide. Or le combat du Mouvement vise essentiellement à transformer la société pour permettre l'accès de tous aux droits de tous³. Joseph Wrésinski disait : « On obligera la société à changer ! ». Il concevait le Mouvement comme porteur d'un **projet de civilisation**. C'est ce qu'on retrouve sous la plume de Jean Tonglet dans une publication de 2019⁴ : « *Wrésinski nous conduit peu à peu, au fil de ses propres évolutions et de la maturisation du Mouvement qu'il a créé, à formuler non pas une politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais un véritable projet de civilisation.* »

Voilà le cœur du Mouvement ! Ce projet de civilisation n'est rien d'autre que le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains par l'accès de tous aux droits de tous.

Pour y parvenir, la contribution de ceux et celles qui vivent ou ont vécu dans la grande pauvreté est incontournable. Les savoirs qu'ils tirent de leur expérience sont essentiels pour, croisés avec d'autres savoirs (scientifiques, professionnels...), ouvrir des chemins vers un monde sans misère. Paul Bouchet disait que le croisement des savoirs, des pratiques, des pouvoirs et des vouloirs était « *une idée nouvelle, forte et révolutionnaire.* »

Une autre condition incontournable figure dans la phrase gravée en 2007 sur un mur du Conseil économique, social et environnemental à Paris, à l'occasion des 20 ans du rapport Wrésinski : « *Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démunie et du plus exclu est la dignité d'une nation fondée sur les droits de l'homme.* »

*« Découvrir les plus pauvres, c'est découvrir l'égale dignité qui surplombe les droits,
qui surplombe la politique,
qui seule peut faire
que tous les êtres humains aient droit de cité sur la terre...
C'est aussi simple que ça ! »*

Paul Bouchet ■

3. Cf. le rapport de Didier Robert au CES : « L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous », juin 2003.

4. *Les pauvres sont nos maîtres*, Éd. Hermann, octobre 2019.